

Appel à Mentorat

-

Accompagnement des adhérents d'Aerospace Valley sur le programme Innovation Fund de la Commission Européenne



Table des matières

1. Sujet.....	3
2. Contexte et information.....	3
2.1. Aerospace Valley.....	3
2.2. Innovation et Environnement.....	3
3. L'Appel à Mentorat.....	4
3.1. Lot 1 Webinaire.....	4
3.1.1. Besoins exprimés.....	5
3.1.2. Environnement et Contraintes.....	5
3.2. Lot 2 Réalisation de pré-diagnostics de faisabilité.....	5
3.2.1. Besoins exprimés.....	5
3.2.2. Environnement et Contraintes.....	5
3.3. Propositions attendues.....	6
4. Éligibilité.....	6
5. Coûts.....	6
6. Évaluation et sélection.....	6
7. Date de commencement et contrat.....	7
8. Confidentialité et protection des données.....	7
9. Soumission des offres.....	7

1. Sujet

Le programme Innovation Fund de la Commission Européenne, lancé en 2020, a pour principal objectif d'**accompagner la transition de l'industrie européenne vers la neutralité climatique tout en garantissant sa compétitivité**. Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union Européenne (EU ETS) alimente l'Innovation Fund grâce à la monétisation de 530 millions de quotas CO2.

Géré par la Direction Générale CLIMA à Bruxelles, ce programme devrait allouer 38 milliards d'euros jusqu'en 2030 afin de financer la décarbonisation de l'Europe. Il s'agit de l'un des éléments clés de la stratégie de la Commission Européenne pour une Europe neutre sur le plan climatique d'ici 2050 et s'inscrit dans la politique du Green Deal lancée par la présidente de la CE, Ursula Von Der Layen.

La décarbonation du secteur aérospatial est aussi un des axes principaux de la feuille de route Innovation d'Aerospace Valley et de ses adhérents. Dans le cadre des travaux sur l'accès au financement public du service Innovation et ses deux Cellules France 2030 et Europe, le Pôle souhaite renforcer son accompagnement des adhérents sur le programme Innovation Fund et recherche l'aide de cabinet(s) conseil expert(s) (ci-après désignés par le terme « mentor » ou « prestataire ») pour l'aider dans cette initiative.

L'appel à mentorat est découpé en 2 lots :

- **Lot 1 Réalisation d'un webinaire** d'information sur le programme Innovation Fund (contenu programmatique, modalités de soumission et d'implémentation, stratégies d'accès).
- **Lot 2 Réalisation de pré-diagnostics de faisabilité** : pour les entreprises intéressées par l'Innovation Fund, pré-évaluation de la faisabilité de candidature en fonction des attentes du programme et du projet porté par l'entreprise.

2. Contexte et information

2.1. Aerospace Valley

Créé en juillet 2005, Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l'Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses cinq écosystèmes d'excellence - Systèmes Embarqués et Communicants ; Structures, Matériaux et Procédés ; Propulsion et Energie embarquée ; Economie des Données et Intelligence Artificielle ; Solutions pour l'Usine du futur - Aerospace Valley est le moteur d'une communauté solidaire, compétitive et attractive visant à favoriser l'innovation au service de la croissance. Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&T (dont 918 pour 868M€ d'aides publiques), Aerospace Valley a pour mission d'animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 858 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique), dont 593 PME.

2.2. Innovation et Environnement

En 2021, le Pôle a réorganisé son offre d'accompagnement à l'innovation, qui est centrée sur les besoins de ses membres et organisée selon leur propre parcours d'innovation. Pour période 2023-2026 (phase V des Pôles de Compétitivité français), Aerospace Valley s'est fixé comme ambition n°1 de renforcer encore davantage cette structuration, en proposant un accompagnement adapté aux différentes typologies de ses membres (laboratoires, startups, PME, Grands Groupes), afin de renforcer leur capacité d'innovation. Il s'agira en particulier de mettre l'accent sur l'émergence projet, pour augmenter significativement le nombre de projets d'innovation réalisés par les membres.

Résolument engagé sur la cause environnementale, Aerospace Valley a créé en 2022 un service dédié Environnement et Economie Circulaire qui soutient l'émergence de projets d'innovation sur 4 thématiques clés :

- Développement de l'économie circulaire dans les filières (ex : écoconception, recyclage, réemploi, ...)
- Réduction de l'impact des organisations et sites industriels via le SME, la politique RSE, la gestion énergétique
- Décarbonation de l'aérospatial
- Contribution du spatial et des drones à la surveillance et à la protection de l'environnement

Le Pôle a accompagné plusieurs de ses adhérents sur les dispositifs nationaux soutenant la décarbonation de l'industrie, tels que le programme France 2030 ou encore l'ADEME sur le développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques verts.

Cherchant à développer les synergies inter-fonds sur les différentes échelles (régional, national et européen), le Pôle souhaite également accompagner ses adhérents sur les dispositifs européens du « Green Deal ».

C'est la raison pour laquelle les deux Cellules d'accompagnement du Service Innovation, la Cellule France 2030 (financements régionaux et nationaux) et la Cellule Europe (financements européens) ont décidé de lancer conjointement cet Appel à Mentorat, visant à soutenir les candidatures des adhérents à l'appel Innovation Fund 2025.

Les dates et modalités de cet appel n'étant pas connues à l'heure où cet Appel à Mentorat est rédigé, il est estimé qu'une publication de l'appel Innovation Fund pourrait intervenir fin novembre 2024 pour une clôture début avril 2025.

3. L'Appel à Mentorat

Le pôle Aerospace Valley lance cet appel à mentorat afin de sélectionner un ou plusieurs cabinet(s) conseil dont la mission sera de soutenir le service Innovation d'AV dans son accompagnement des adhérents sur le dispositif européen Innovation Fund.

Le terme mentorat implique un accompagnement des mentors à titre gracieux. La consultation est divisée en deux lots (lots 1 et 2) pour plus de clarté mais il est obligatoire de fournir une réponse qui intègre les deux lots. Les Cabinet(s) peuvent répondre seuls ou en consortium.

3.1. Lot 1 Webinaire

Afin de faire connaître le programme Innovation Fund aux adhérents et l'action d'accompagnement d'AV, un webinaire sera réalisé au démarrage du mentorat. Au préalable, une information générale aura été réalisée par Aerospace Valley auprès de ses adhérents pour annoncer cette action.

Le webinaire pourra se dérouler comme suit :

- 1^{ère} partie : Présentation du programme Innovation Fund : objectifs, contenu, conditions de participation, modalités de soumission, calendrier financier, gestion des projets financés
- 2^{ème} partie : Témoignages de PME déjà financées sur ce programme (optionnel)
- 3^{ème} partie : Présentation de l'action d'Accompagnement Innovation Fund d'AV

3.1.1. Besoins exprimés

Pour la réalisation de ce webinaire, le(s) mentor(s) sera(ont) impliqué(s) dans la conception et la co-animation du webinaire, aux côtés de l'équipe Innovation d'Aerospace Valley.

Ainsi il est attendu du(des) prestataire(s) qu'il(s) :

- Contribue(nt) à l'élaboration du contenu de la présentation
- Permette(nt) aux adhérents d'AV de mieux connaître le programme Innovation Fund et ses exigences
- Apporte(nt) un retour d'expérience en termes d'accompagnement.

3.1.2. Environnement et Contraintes

Le webinaire se déroulera entre le 15 et le 30 septembre 2024 et sera déployé via l'outil GoToWebinar (gerer par Aerospace Valley). Une session de test de l'outil sera organisée quelques jours avant la session officielle.

Le contenu de la présentation sera préparé et validé conjointement par Aerospace Valley et le(s) prestataire(s).

Durant le webinaire (ou à l'issue de ce dernier), un sondage pourra être lancé auprès des adhérents pour recueillir des marques d'intérêt pour ce programme Innovation Fund et pour l'action d'accompagnement du Pôle.

3.2. Lot 2 Réalisation de pré-diagnostics de faisabilité

L'Innovation Fund est un programme difficile d'accès, de par la complexité du montage des propositions mais aussi de par la gestion contraignante des projets qu'il finance. Il est donc essentiel de pré-qualifier les candidatures afin d'optimiser les chances de réussite des candidats mais aussi pour rationaliser les actions d'accompagnement délivrées par les pôles ou les cabinets conseil.

Le lot 2 de cet Appel à Mentorat visera donc la réalisation de pré-diagnostics qui permettront de valider/invalider la faisabilité d'une réponse à l'appel Innovation Fund 2025.

3.2.1. Besoins exprimés

Sur la base d'une sélection de projets/entreprises qui sera réalisée par Aerospace Valley durant le mois d'octobre 2024, les pré-diagnostics seront réalisés afin de :

- Permettre une bonne compréhension du dispositif Innovation Fund par l'entité intéressée ;
- Permettre à l'expert d'avoir une bonne compréhension du projet de l'entité intéressée ;
- Réaliser un pré-diagnostic permettant de valider/invalider la faisabilité de la candidature à l'appel Innovation Fund 2025 ;
- Proposer éventuellement des solutions alternatives de financement pour les besoins de l'entité si le résultat du pré-diagnostic est défavorable à la candidature Innovation Fund.

3.2.2. Environnement et Contraintes

Les pré-diagnostics devront être réalisés entre le 1^{er} et le 31 novembre 2024.

Le choix du lieu et du mode de réalisation des pré-diagnostics est laissé à la discrétion du(des) mentor(s) retenu(s). Il devra cependant impliquer des échanges avec l'entité candidate.

Le(s) mentor(s) retenu(s) par les PME devra(ont) fournir à Aerospace Valley un rapport final de pré-diagnostic pour chaque entité accompagnée, qui explicitera les raisons ayant conduit à la faisabilité/infaisabilité d'une candidature à l'appel Innovation Fund 2025.

3.3. Propositions attendues

Dans la proposition, le(s) mentor(s) devra(ont) :

- Décrire les moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre pour le mentorat, la méthodologie et la méthodologie utilisée pour la réalisation des pré-diagnostics et, plus généralement, tout élément permettant d'évaluer la qualité et la cohérence de l'offre.
- Décrire l'expérience acquise sur le programme Innovation Fund en matière d'accompagnement : nombre de projets accompagnés et nombre de projets financés, typologie des entités accompagnées
- Préciser le nombre d'heures allouées à la réalisation de pré-diagnostics par entité accompagnée
- Toute information sur la capacité à réaliser les mentorats demandés, notamment en indiquant les missions du même type déjà effectuées au cours des 2 dernières années et l'expérience des personnes qui seront affectées à la mission.

4. Éligibilité

Cet Appel à Mentorat est ouvert aux soumissionnaires des États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. La participation aux procédures d'appel d'offres est ouverte dans des conditions égales à toutes les personnes physiques et morales d'un pays tiers ayant conclu un accord particulier avec l'UE dans le domaine des marchés publics dans les conditions fixées dans cet accord.

5. Coûts

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leur offre et Aerospace Valley ne sera pas tenu de verser une indemnité en cas de rejet ou non-soumission de l'offre.

L'association Aerospace Valley se réserve le droit de mettre fin à la mission si l'avancement des travaux ou les éléments des points de reporting ne répondent pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels. Le Mentorat est réalisé à titre gracieux.

6. Évaluation et sélection

Aerospace Valley sélectionnera l'offre présentant le meilleur rapport qualité/service selon les critères de sélection suivant :

- Expérience avérée dans l'accompagnement au dispositif Innovation Fund
- Expérience avérée dans le soutien à l'innovation d'entreprises du secteur aérospatial
- Capacités professionnelles et techniques sur le management de l'innovation
- Qualité technique de l'offre
- Liste des références de moins de 2 ans

L'évaluation des réponses reçues sera basée sur les informations fournies dans les propositions soumises et s'opèrera de la façon suivante :

Un comité d'évaluation sera constitué au sein d'Aerospace Valley et se réunira entre le 26 et le 30 août 2024 pour examiner les propositions reçues afin d'arrêter le choix du(des) prestataire(s).

7. Date de commencement et contrat

Une convention sera mise en place entre le(s) mentor(s) retenu(s) et Aerospace Valley pour ce mentorat. Il est prévu que le contrat entre en vigueur le 10 Septembre 2024 au plus tard. Des modifications ne pourront être apportées à la convention que dans des cas exceptionnels, lorsque la modification est considérée par Aerospace Valley comme nécessaire à la réalisation du projet.

La convention de mentorat ne donnera lieu à aucune facturation de la part du(des) mentor(s). L'ensemble des frais engagés pour la réalisation des lots resteront à la charge du(des) prestataire(s).

Aerospace Valley se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de la mission si le déroulement des travaux ne répond pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels.

8. Confidentialité et protection des données

La confidentialité est exigée pour toutes les personnes qui participeront directement ou indirectement à l'exécution de tâches listées dans le présent Appel à Mentorat. Tout manquement à la confidentialité sera considéré comme une faute professionnelle et pourra entraîner la résiliation de la convention. Aerospace Valley se réserve le droit d'engager une procédure judiciaire pour violation de la confidentialité.

Des exigences spécifiques relatives aux données personnelles et à leur protection sont définies dans le contrat. Le(s) contractant(s) est tenu de veiller à ce que toutes les données échangées durant l'exécution du contrat soient traitées de manière confidentielle et conformément au règlement CE n° 45/2001. Le contractant est également responsable de veiller à l'application de cette obligation à l'égard de chacun de ses sous-soumissionnaires directs ou indirects.

9. Soumission des offres

Les soumissionnaires respecteront précisément les indications de l'Appel à Mentorat, afin de garantir la recevabilité de leurs offres.

Les soumissionnaires doivent fournir une offre intégrant les deux lots de cet Appel à Mentorat.

Les propositions doivent être envoyées sous forme écrite, en français jusqu'à la date limite du **lundi 26 août 2024 13H CET**, au lien suivant :

<https://cloud.aerospace-valley.com/index.php/s/F9KnnNbo2bnAX3d>

Les soumissionnaires doivent respecter précisément les indications de l'appel à mentorat, afin d'assurer la recevabilité de leurs réponses. Une remise tardive, au-delà de la date limite de réponse entraînera la non-recevabilité de la réponse.